

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni à la salle des Saules sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du jeudi 14 septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : M. Alain BOUCKHUIT, Mme Martha BOZEK, M. Alain CARDON, Mme Elysa D'ALESSANDRO, M. Michel DELEDALLE, M. Alain DENIEUL, M. Jean-Claude D'HALLUIN, M. Patrick GOREZ, Mme Bernadette HUYGHE, Mme Amandine MOREELS, Mme Hélène POLLET, M. Eric SKYRONKA, Mme Marie-Christine SOLER, M. Philippe SPELEERS, Mme Sophie VANBREMEERSCH, M. Benoît VANDYSTADT, Mme Samia VERTAIN.

Ont donnés pouvoir : Mme Anaëlle CHEVALIER à M. Eric SKYRONKA, Mme Anne-Sophie CONSTANT à M. Michel DELEDALLE.

Secrétaire de séance : Mme Hélène POLLET

La séance est ouverte à 20h00 heures.

- Désignation du secrétaire de séance – Eric SKYRONKA
- Appel des membres – Hélène POLLET
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 03.07.2023 – Eric SKYRONKA
- Lecture de l'ordre du jour – Eric SKYRONKA

Délibération n°2023/33 : DELIBERATION PORTANT DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu Décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Vu Décret n° 2023-351 du 10 mai 2023 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur d'enquête recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.

Le coordonnateur sera payé à raison de :

- 1,23 € par feuille de logement remplie.
- 1,82 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transports.

Un crédit sera porté au budget 2024 pour pallier à cette dépense et recouvrer cette recette.

- à 19 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention(s)

Délibération n°2023/34 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

Vu Décret n° 2023-351 du 10 mai 2023 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant les instructions aux Maires du Ministère de l'Intérieur et de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques, afin de réaliser les opérations du recensement 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise, de fixer comme suit les indemnités dues aux agents recenseurs de la commune pour 2024.

- 1,23 € par feuille de recensement.
- 1,82 € par bulletin individuel collecté.

Un crédit sera porté au budget 2024 pour pallier à cette dépense et recouvrer cette recette.

- à 19 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention(s)

Délibération n°2023/35 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR LA REALISATION DU PROJET « RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL ET DU PARKING ».

Suite à la sollicitation du fonds de concours : « Transition Energétique et Bas Carbone » du patrimoine communal pour la réalisation du projet « Rénovation de l'éclairage du stade football et du parking », le Bureau Métropolitain de la MEL du 30 juin 2023 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 4.496,36 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident :

- D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 4.496,36 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Délibération n°2023/36 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE D.S.I.L 2024 POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire, rappelle les éléments suivants qui ont amené l'équipe municipale à prendre la décision de rénovation de la mairie :

- Le projet de rénovation de la mairie est un projet important du mandat 2020/2026. Les précédents mandats ont contribué à la construction des écoles, du bâtiment SEV et rénovations des salles communales. Aujourd'hui, la mairie doit faire l'objet de travaux importants avec comme priorités l'isolation, les choix de chauffage, les éclairages et conditions de travail des agents municipaux. Cette rénovation devra laisser une impression de sobriété, fonctionnalité et s'inclure dans l'environnement en lien avec le SEV. (Bâtiment : Sailly Espace Village).

IDEES GENERALES :

- Une attention sera portée pour mettre en conformité le bâtiment avec le code du travail. (Sanitaires, bureaux, organisations...).
- La salle de l'ancienne cantine, qui jouxte la mairie pourra être disponible pour la réorganisation spatiale des bureaux. Une redistribution des bureaux pourra être proposée (administratif, salle des conseillers, bureau du maire, bureau du bas).
- Un traitement du parking et parvis de la mairie sera étudié afin de rendre plus de visibilité du bâtiment, une meilleure accessibilité et une mise à disposition plus claire des informations.
- A l'extérieur du bâtiment et/ou à l'intérieur, un rappel du matériau de la façade extérieure du bâtiment communal (SEV) pourra apparaître afin de donner une continuité architecturale.
- La salle actuelle contenant la cuisine, sauvegarde informatique, armoire ignifugée sera préservée à ces fonctions.
- Une création de box de rangements pour les associations sera étudiée dans les ateliers annexes de la mairie.
- La salle des mariages et de conseil municipal sera complètement rénovée avec proposition d'inclure les outils technologiques liés à la fonction de cette salle.
- Une étude d'impact du poids des archives au second étage sera menée.
- Une étude d'étanchéité de la cave sera menée.
- Les sols de l'ensemble des pièces du RDC seront étudiés en fonction des utilisations.
- Un traitement des huisseries, de la façade et chéneaux sera proposé.
- Une attention toute particulière sera portée sur l'isolation et l'usage de nouvelles technologies énergétiques. A ce titre, un état des lieux avant travaux devra être réalisé par un cabinet spécialisé afin d'obtenir les financements spécifiques.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Dotation Soutien Investissement Local 2024

Le financement sera assuré :

- Au travers de la DETR 2022,
- D'une demande de subvention dans le cadre d'aide aux villages et bourgs au Département,
- D'une demande de subvention DSIL (Dotation Soutien Investissement Local),
- D'une demande de subvention MEL « Fonds de Concours Transition Énergétique et Bas Carbone du Patrimoine Communal »,
- Du budget de la commune,
- Et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Opérations	Montant Prévisionnel TTC
Assistance et Maitrise d'Œuvre	148 954,20 €
Etudes (Ginger)	13 476,00 €
Travaux de rénovation (11 Lots)	1 422 353,42 €
Total	1 584 783,62 €

Type de Subventions	Estimation Subventions
Le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal MEL	150 000,00 €
DETR	145 833,25 €
Aide Village et Bourg - Département	300 000,00 €
Total	595 833,25 €
Autofinancement	988 950,37 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De valider la demande la subvention au titre de la Dotation Soutien Investissement Local (D.S.I.L) – programmation 2024.
- D’approuver le mode de financement proposé.
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.
- Adopte
 - à 19 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Délibération n°2023/37 : DON A LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LES SINISTRES DU SEISME AU MAROC ET DES INONDATIONS EN LYBIE.

Monsieur le Maire rappelle les dégâts importants survenus suite au tremblement de terre au Maroc et des inondations en Lybie.

Contexte général :

- Le Vendredi 8 septembre en fin de soirée, un puissant séisme a frappé les provinces et les communes d’Al-Haouz, de Marrakech, d’Ouarzazate, d’Azilal, de Chichaoua et de Taroudant suivi d’une réplique de magnitude 4,9, 19 minutes plus tard. La secousse a été ressentie à Rabat, Casablanca, Agadir et Essaouira. Afin de pouvoir apporter une aide d’urgence auprès des victimes et assurer un accompagnement qui s’inscrira nécessairement dans la durée, la Croix-Rouge française lance un appel à dons financiers.
- Une autre tragédie est survenue à 4.000 kilomètres plus à l'est : des pluies torrentielles et des inondations monstres ont fait plusieurs milliers de morts en Libye. La tempête Daniel a frappé l'est du pays dimanche 10 septembre, notamment les villes côtières dans la région de Benghazi. Les crues soudaines ont entraîné la mort de nombreux habitants et d'importantes destructions matérielles. La ville de Derna, 100.000 habitants, a été totalement dévastée.

La Croix-Rouge française lance un appel à dons afin de contribuer, dans le cadre de la réponse du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, aux actions de secours sur place, et contribuer également à la fourniture de produits de première nécessité car pour l’instant les dégâts matériels sont considérables.

Il est proposé d’effectuer un don de 1000 € envers la Croix-Rouge française.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de verser ce don pour la Croix-Rouge française.

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748 du Budget Communal 2023.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes correspondants.

- Adopte
 - à 18 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 1 abstention(s)

INFORMATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la signature du marché public attribué à la société EIFFAGE pour un montant de 153.591,61€. La subvention de la MEL est en cours d'instruction.
- Monsieur le Maire informe de la mutation d'un agent du service jeunesse, Madame Clara FRANCHOMME, le 11 Octobre 2023 après sa journée de travail.
- Monsieur le Maire informe de la collecte des déchets ménagers :
 - Distribution du courrier MEL dans chaque boîte aux lettres le 6 octobre
 - Opération couvercle jaune à partir du 10 octobre
 - Décloisonnement du bac à partir de 19 octobre
 - Début 2024, le verre sera à déposer dans Points d'Apports Volontaires qui seront installés d'ici là.
- Monsieur le Maire informe des décisions directes et arrêtés pris depuis le dernier conseil municipal.
- Monsieur le Maire rappelle la date du dimanche 24 septembre retenue comme jour de vote aux élections sénatoriales pour les 5 « grands-électeurs » désignés par le Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire informe que les jeunes du conseil municipal des enfants seront invités le 30 septembre 2023 pour assister au stade Pierre Mauroy au match Ecosse-Roumanie.
- Dépôt de plainte le 29 Août 2023, pour dégradation de l'espace public et outrage à un Élu dans le cadre de sa fonction à l'encontre de monsieur M., habitant de Sailly-Lez-Lannoy.
- Accord du Département du Nord suite à un projet déposé dans le cadre des « mobilités innovantes en milieu rural » avec la prise en charge à hauteur de 70% de l'achat d'une borne réparation vélo.

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS :

- **Madame VAMBREMEERSCH :**
 - Informe le conseil de municipal de l'organisation de la soirée Halloween le vendredi 20 octobre 2023.
 - Informe le conseil municipal de la distribution des coquilles de Noël le 20 décembre 2023

- **Madame D'ALESSANDRO :**
 - Informe le conseil sur une participation formation protocole 3h à la MEL.
 - Remercie les élus et bénévoles pour l'organisation de la brocante.

- **Monsieur BOUCKHUIT :**
 - Informe le conseil sur le nouvel éclairage LED de la commune qui permettra 63% d'économie sur la consommation énergétique.

- **Monsieur DELEDALLE :**
 - Informe le conseil municipal de négociations avec notre prestataire pour la remise en état du chemin des écoliers. Devis en cours de négociation.

- **Madame BOZEK :**
 - Rappelle la date du 30/09 pour une animation dans le cadre de « Octobre-Rose ».
 - Rappelle la date de la semaine bleue du 2 au 8 octobre.
 - Rappelle la date du café des Grands-Parents.
 - Rappelle la date de l'animation Saily 2030 le 17 novembre 2023
 - Rappelle la date de la conférence du Dr Mathis dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes le 23 novembre 2023.
 - Invite les Élus à participer à l'exposition des témoignages dans le cadre du 23 novembre soir.
 - Rappelle la date de la marche ruban blanc le 3 décembre 2023.
 - Informe le conseil que le colis aux aînés sera distribué le 9 décembre 2023.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 21h10.